

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de BRETTEVILLE SUR LAIZE**

Séance du 10 Novembre 2020

L'an deux mille vingt et le 10 novembre à 20 heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Bruno FRANCOIS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	19

Présents : MM. FRANCOIS Bruno, PIERRE Claude, GOUHIR Caroline, LEBOULANGER Christine, GOUJON Jean-Pierre, BRETEAU Jean-Claude, MARTINOFF Nathalie, CHESNEAU Franck, BEFFY Hélène, BOUJRAD Abderrahman, BOYER Agnès, COSSERON Véronique, GUESNON Laurent, BELLONI Céline, AUBER Nicolas, LAIR Samira, BERNABE Alexandre, LAVENANT Maryse, DESMONT'S Dimitri,

Date de la Convocation
5-11-2020

Absents excusés :

Absents non excusés :

Date d’Affichage
5-11-2020

A été nommé secrétaire de séance : Claude PIERRE

Objet de la délibération

RESUME

**N° 01 – 10-11-2020 –Projet de réhabilitation et de reconversion de la Halle SCOP
Bouchard**

Le conseil municipal décide de valider :

- Le principe d'un cahier des charges pour le recrutement d'un bureau d'étude chargé de réaliser les études pré-programmatiques

Les prestations demandées sont :

- Etape 1 : établir un pré-cadrage du projet par un benchmarking
- Etape 2 : animation du projet, définition du besoin et des attentes
- Etape 3 : quelles conditions du développement d'un tiers-lieu sur Bretteville sur Laize ?
- Etape 4 : estimation des aménagements nécessaires et établissement d'une programmation
- Etape 5 : définition du modèle économique et des scénarios de mise en œuvre

Après délibéré, Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture

--

et publication,

--

ou notification

--

Pour copie conforme
Le Maire B.FRANCOIS

N° 02– 10-11-2020 – APPEL A PROJET PETITES VILLES DE DEMAIN

- **PETITES VILLES DE DEMAIN**

La commune décide de candidater à l'Appel à projet petites villes de demain lancé par l'Etat dont le thème est la « revitalisation » du cœur de ville. Afin d'en maximiser l'impact, la candidature sera commune avec le Hom et placée sous l'égide de la communauté de communes Cingal Suisse Normande.

Après avoir recensé les principales fragilités du cœur de bourg, le conseil municipal choisit les axes de « revitalisation » suivants :

- A) Développer une offre d'habitat adaptée**
- B) Développer une offre de commerces et services**
- C) Une stratégie foncière à intensifier**
- D) Une démarche de transition écologique à amplifier**

Après délibéré, Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture

et publication,

ou notification

Pour copie conforme
Le Maire B.FRANCOIS